

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2009

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Jean BARREAU, Jean-François JOLLY, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Mickaël RECULEAU, Denis BOUTEAU, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Fabrice DEVAUD, Anne BESSONNET, Daniel PIERRE, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

CONFORME

1) COMMUNICATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter le point supplémentaire suivant en affaires diverses : projet d'aménagement routier dans le secteur de la future école publique.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mai 2009.

3) CONSTRUCTION DE L'ECOLE PUBLIQUE : APPROBATION DE L'APD ET DU PREVISIONNEL FINANCIER

Messieurs TIBERGHIEU et LANGLAIS, architectes maîtres d'œuvre du projet de construction de la nouvelle école publique de Commequiers (suivant délibération du 30 mars 2009), présentent à l'Assemblée l'avant-projet définitif de la future école publique comprenant notamment le plan de masse de la construction, le plan des façades, le récapitulatif des surfaces, le planning études et travaux et l'estimation financière du coût des travaux.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé le coût prévisionnel des travaux à 1 298 000 € HT.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux étant fixée initialement à 1 433 000 € HT, Monsieur le Maire précise que l'estimation prévisionnelle de l'APD représente une baisse de 9,42 %, qui s'explique notamment par une diminution des surfaces et une baisse du prix au m² telle que présentées ci-dessous :

	Coût en € HT			Superficie en m ²				Coût unitaire du bâti au m ²
	Bâtiment	VRD	Total	Espace intérieur	Préau	Sous-total bâti	Cour	
Enveloppe prévisionnelle	1 380 500	52 500	1 433 000	1 002,00	160,00	1 162,00	850,00	1 188,04
Estimation stade APD	1 148 500	149 500	1 298 000	965,35	138,95	1 104,30	1 162,15	1 040,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le dossier d'avant-projet définitif relatif à la construction de la nouvelle école publique de Commequiers, ainsi que le coût total prévisionnel définitif des travaux estimé à 1 298 000 € HT.

4) CONVENTION AVEC LA CC ATLANCIA : MISSION AMO POUR L'ETUDE PVR DE L'IMPASSE DE LA DOUVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la Communauté de Communes Atlancia a mis en place un service chargé du suivi technique (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) des opérations de viabilisation et de construction de la Communauté de Communes Atlancia,

Il ajoute que la charge de travail induite par les projets communautaires ne permet pas d'employer à temps plein les trois agents constituant le service technique et qu'il est possible d'identifier, dans les communes membres d'Atlancia, des besoins similaires en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre pour les opérations de viabilisation relevant de la compétence communale.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers mène actuellement le projet de calcul de la PVR (participation pour voie et réseaux) impasse de la Douve, pour lequel elle a besoin d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant les éléments de mission suivants :

- visite et relevés terrain ;
- définition du périmètre de la PVR et réalisation du plan ;
- estimations des travaux de viabilisation (voirie et réseaux) ;
- calcul de la PVR.

Après avoir souligné qu'il est économiquement et fonctionnellement opportun de mettre en place une gestion mutualisée des moyens techniques et humains du service technique communautaire, Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de convention et propose aux conseillers municipaux de solliciter la Communauté de Communes Atlancia pour la mise à disposition du service précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite la Communauté de Communes Atlancia pour la mise à disposition du service technique communautaire en vue d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le calcul de la PVR impasse de la Douve ;
- valide les modalités d'exécution de la présente convention de mise à disposition, ainsi que la participation financière de 600,00 € HT soit 717,60 € TTC, dont s'acquittera la commune de Commequiers au titre de la mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toute démarche nécessaire pour l'application de la présente décision.

5) SCEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX : VALIDATION DU RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES DE COMMEQUIERS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la carte de recensement des zones humides (en bleu sur la carte ci-dessous, les zones en rouge étant non retenues) de Commequiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la cartographie des zones humides de Commequiers présentée ci-dessous.



6) GESTION DU PERSONNEL

6-1 Création d'un poste de saisonnier pour les services techniques municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, un poste saisonnier est créé pour les services techniques municipaux.

Il propose de renouveler ce poste pour la période estivale 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste saisonnier d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour les services techniques municipaux à temps complet, pour une durée déterminée du 22 juin 2009 au 30 août 2009 inclus, rémunéré sur la base de l'indice brut 297 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne recrutée ainsi que tous documents se rapportant à cette création de poste.

6-2 Création d'un poste en contrat avenir à l'école publique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans chacune des classes de maternelles de l'école publique, deux aides maternelles viennent en renfort de l'équipe pédagogique.

Il précise que l'une de ces personnes est salariée de l'Association des Parents d'Elèves. Son contrat prenant fin en septembre prochain, il propose de créer un poste d'aide maternelle en contrat d'avenir à partir du 1^{er} septembre 2009. Les missions de la personne qui sera recrutée sur ce poste, seront celles généralement dévolues aux ATSEM.

Monsieur le Maire ajoute que ce type de contrat offre les avantages suivants pour la collectivité employeur :

- 1) Aide forfaitaire de l'Etat ou du Département,
- 2) Aide dégressive de l'Etat égale à la différence entre le montant de la rémunération versée au salarié et le montant de l'aide à l'embauche : 75% la 1^{ère} année et 50% la 2^{ème} année,
- 3) Aide forfaitaire de 1500 € versée par le CNASEA après 6 mois d'embauche,
- 4) Exonération des charges sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'aide maternelle en contrat d'avenir à l'école publique de Commequiers,
- précise que ce poste est créé pour une durée déterminée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2009, à raison de 26 heures hebdomadaires, et est rémunéré sur la base du SMIC horaire en vigueur,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec les services de l'Etat ou du Département (ou leur délégataire), le contrat de travail correspondant avec la personne recrutée, ainsi que tous documents se rapportant à la création de ce poste.

6-3 Création d'un poste en contrat d'apprentissage pour le service « espaces verts »

Sans objet.

6-4 Régime indemnitaire de la filière technique

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'instaurer l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour le grade des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Il précise que dans les effectifs communaux, seul un agent dépend de ce grade.

Il indique que le montant de l'indemnité est calculé en fonction d'un montant de référence brut annuel de 1 158,61 € auquel s'applique un coefficient variant entre 0,8 et 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'instituer, à compter du 1^{er} juillet 2009, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ;
- dit que Monsieur le Maire fixera par arrêté le montant individuel de cette indemnité ;
- fixe les modalités de versement ainsi qu'il suit : versement semestriel en juin et décembre.

7) BUDGET COMMUNE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres du budget Commune 2009 sont insuffisants.

De ce fait, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement - Virements de crédits						
Article	Opération	Dépenses	Montant	Article	Dépenses	Montant
21571	15	STMX - Micro tracteur	1,00	O20	Dépenses imprévues	-1 051,00
2188		Autres immobilisations	1 050,00			
Total			1 051,00	Total -1 051,00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires du budget Commune 2009 telles que présentées ci-dessus.

8) AFFAIRES DIVERSES

Aménagement de la voirie dans le secteur de la future école publique

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'estimation du coût des travaux du projet d'aménagement de la voirie, dans le secteur de la future école publique et du lotissement privé « Le Clos du Sénéchal ».

	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	TOTAL	
	2009	2010 / 2011	HT	TTC
Travaux de voirie				
. structure de chaussée provisoire	61 800,00			
. chaussée et parkings en enrobés			186 800,00	223 412,80
. bordures trottoirs en bicouche clair		125 000,00		
. voie verte (cycles et piétons) en enrobé beige				
Assainissement eaux usées				
remplacement réseau EU, branchements, remplacement collecteur sous plateau rue de la Vie	40 700,00	19 700,00	60 400,00	72 238,40
Assainissement eaux pluviales	38 700,00	20 400,00	59 100,00	70 683,60
Divers et imprévus	18 800,00	14 900,00	33 700,00	40 305,20
Maîtrise d'œuvre par CC Atlantia	5 400,00		5 400,00	6 458,40
TOTAL HT	165 400,00	180 000,00	345 400,00	413 098,40
TOTAL TTC	197 818,40	215 280,00		

Il précise que ne sont pas encore chiffrés les travaux relatifs à l'extension des réseaux eau potable, électricité, téléphonie, à la pose de l'éclairage public et aux aménagements paysagers.

Il ajoute également que les travaux liés à la construction de la nouvelle école publique devant démarrer fin 2009, il convient de lancer dès que possible, la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux afin que la voirie provisoire soit réalisée au plus tôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser ces travaux (dans leur totalité) dans le cadre d'un marché en procédure adaptée et d'engager la procédure de consultation des entreprises ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU

